
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.06PR
concernant une demande de crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les
études de projet du réaménagement du tronçon central de la rue des
Moulins, entre la rue du Midi et l'Avenue Kiener**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 mai 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cécile PLAGELLAT, Claire-Lise RICHARD-DETREY, Xavier FISCHER, Martin LOOS, Marc NICODET, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mesdames, Brenda TUOSTO, Municipale, Nadia BOSS, cheffe du Service de la mobilité, Messieurs Clément COQUILLAT, chef de projet en mobilité et André FAVRE, chef de Section logistique & Engineering SEY. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes pour les compléments d'information qu'elles nous ont apportées et leurs réponses à nos questions.

Le réaménagement de la rue des Moulins comprend le tronçon qui va du giratoire de l'Avenue Kiener au carrefour de la rue du Midi. C'est un projet phare d'un point de vue de la mobilité douce, de la fluidité du trafic et de la qualité du réseau souterrain. Ce projet s'inscrit dans les mesures du projet d'agglomération dit de « 4^{ème} génération » (PA4), ce qui permettra à la Municipalité d'aller chercher des subventions auprès de la Confédération. Ce projet est un exemple de collaboration inter-service, mettant en scène le SEY, URBAT et le STE.

ENJEUX :

Ils consistent à revaloriser le quartier, densifier la dimension paysagère, garantir une meilleure sécurité pour les MD (mobilité douce) tout en restant fluide pour les TIM, (transport individuel motorisé) et rénover les réseaux souterrains.

CRITERES DE CHOIX DE CETTE VARIANTE

Respect des voies historiques, augmentation des surfaces perméables, plantation des arbres, végétalisation et espaces publics tout le long de la rue, sécurité pour les modes de transport doux.

AMENAGEMENT DE LA RUE

Au vu du gabarit exceptionnel de cette voie de communication, et comme la coupe, en page du préavis, le projet prévoit cinq bandes distinctes, affectées à :

1. La chaussée routière, limitée à 30 km/h, d'une largeur de 5.50 mètres sera facile d'utilisation pour le trafic motorisé ainsi que pour les cyclistes « expérimentés » se déplaçant plus rapidement.

Le PA4 indique qu'en 2014 1'800 à 2'700 véhicules/jour circulaient sur cette rue. Les projections pour 2035 y sont d'une augmentation de 4'000 véhicules/jour, mais ceci dans l'hypothèse d'une réalisation complète de l'APA. Dans cette perspective maximaliste, un trafic de 6'000 à 7'000 v/j peut être jugé compatible avec la vitesse et le gabarit de chaussée prévus. Une réactualisation de ce comptage est en cours, ainsi qu'un monitoring pour compter les vélos. Une somme est allouée à cet effet. Il est essentiel qu'un vrai système de comptage tant pour les voitures que pour les vélos soit effectué afin de répondre au mieux à la réalité des besoins.

Il n'y aura pas de ligne de bus sur la rue de Moulins, puisque TRAVYS dessert déjà la rue Roger de Guimps, parallèle à la rue des Moulins.

2. Deux trottoirs sont prévus : le premier, du côté sud, d'une largeur de 2.0 et un second, intégré à la bande programmatique, du côté de la bande mixte.
3. Une piste mixte sur laquelle cyclotouristes, familles et enfants pourront cohabiter en toute sécurité. Cet axe fait partie d'un itinéraire Suisse Mobile. Dans les phases suivantes du projet, il sera essentiel d'assurer la continuité des itinéraires cyclistes entre le centre-ville et la Plaine de l'Orbe, par le prolongement de la piste mixte, le long du périmètre du plan d'affectation de Pré-du-Canal-Ouest à réviser.
La commission se demande pourquoi ne pas projeter une piste cyclable le long du canal ? La rue des Moulins étant un itinéraire Suisse mobile, il est pertinent d'y offrir des conditions attractives de déplacement pour tous types de cyclistes, ce que permet l'énorme gabarit à disposition. La Municipalité se doit d'être cohérente avec le plan directeur de la mobilité douce validé par ses soins. Ce projet offre par ailleurs une mixité pour toutes les catégories de cyclistes.

Le parking à vélo en libre-service sera maintenu et une augmentation des places de parc pour vélos est prévue pour les personnes désireuses de s'arrêter, notamment sur les « placettes » aménagées pour les loisirs. Il sera important de bien réfléchir aux jeux mis à disposition, évitant par exemple d'installer un ping-pong !

4. Une bande programmatique, du côté de la piste mixte sur laquelle sont prévus des espaces de détente (placettes) mobiliers urbains (bancs), installations pour pratiquer une activité sportive.
5. Le stationnement le long de cette rue est actuellement chaotique. Selon une étude effectuée en 2019 sur le quartier, on peut observer qu'à 10 heures du matin sur 95 places disponibles, 63 places sont occupées; à 14 heures, 74 places, à 17 heures, 43 places et à 23 heures, 47 places. Le taux d'occupation moyen global pour le quartier est d'environ 50%. On peut donc en déduire que l'offre est plus importante que la demande et on observe par ailleurs qu'une part importante des voitures parkées sur le domaine public appartiennent à des pendulaires actifs ou étudiants du CPNV.

Sous réserve de la validation du présent préavis, ces chiffres seront consolidés par une étude plus complète.

A noter, que selon les normes de visibilité en vigueur (VSS), un maximum de 32 places pourrait être maintenu sur la rue.

Actuellement, les voitures sont stationnées perpendiculairement à la chaussée. Les arbres et ce parcage désordonné masquent la visibilité et engendrent des problèmes de sécurité pour les divers usagers. Un comptage des accidents le long de ce tronçon entre 2011 et 2015 met en évidence six accidents qui se sont soldés par une personne décédée, un blessé grave et quatre blessés légers.

Le stationnement sera dès lors uniquement longitudinal et conforme aux normes de visibilité VSS en vigueur. Les voitures stationneront des deux côtés de la chaussée, en alternance avec les aménagements proposés dans la bande programmatique, les différents accès et les arbres. La possibilité de faire payer les gens est en discussion. Parallèlement, le service attend une réponse de la Police quant au nombre de macarons délivrés à ce jour dans le quartier. Une discussion avec le CPNV va être entamée quant à leur plan de mobilité et à d'éventuelles solutions alternatives.

Suggestion est faite que les pendulaires parquent leur voiture au Parc scientifique (quand le parking sera fait !) ou dans un autre parking relais de périphérie. Le règlement du PPA du PST permet d'ailleurs la réalisation d'un P+R en sus du nombre maximal de places de stationnement autorisé pour les besoins du site.

ARBORISATION

Deux alignements d'arbres, résistants au changement climatique sont prévus. Sauf exception, la plupart des arbres existants seront abattus, car vieux et en mauvais état.

Au vu des enjeux, une importante consultation a été menée en amont du projet et va se poursuivre cet été, auprès des riverains et différentes associations (Pro Vélo, Stop aux bouchons, TCS, la commission Urbanisme-Mobilité) avec la participation d'associations actives dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité, une délégation du Conseil communal et enfin l'association quartier « Moulins pour tous ».

Cette dernière va s'associer à la démarche « Un espace public vert à 5 minutes de chaque Yverdonnois », afin que le quartier soit mieux représenté. Une séance d'information publique sera mise sur pied d'ici juin en collaboration avec la cellule de communication.

RESEAUX SOUTERRAINS

Le réseau souterrain de la rue des Moulins a été construit en 1939 pour les plus anciennes canalisations, dans les années 70 pour les plus récentes. La durée de vie des réseaux est de 50 ans. Actuellement, il n'existe qu'un collecteur unitaire, qui est en bon état. L'idée est de le garder pour les eaux usées et d'en créer un nouveau pour les eaux claires. Les branchements électriques seront refaits et un éclairages « type dynamique » installé, le long de la rue. L'infiltration des eaux se fera via les espaces verts. Du côté des casernes, les réseaux sont encore bons, il n'y aurait pas de cohérence à les refaire.

COÛTS ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est devisé à CHF 9'250'000.- ce qui revient à CHF 950.- le m2.

La confédération devrait donner une réponse d'ici cet été sur le PA4. On peut espérer une prise en charge de 30% du projet car il met en avant la mobilité douce.

Les frais d'étude engendrés jusqu'à aujourd'hui seront pris en charge par le service de mobilité qui a un budget pour faire des études. A ce sujet, la commission constate que, en cas d'acceptation du crédit d'étude, un appel d'offre devra être lancé pour adjuger la suite des études et le suivi de la réalisation. On se trouve donc dans le risque d'un changement de mandataires en cours de projet, ce qui est généralement préjudiciable tant à la cohérence et à la qualité de celui-ci qu'à une bonne allocation des ressources, un changement d'équipe impliquant des prestations supplémentaires au sein de services comme chez les mandataires. La commission recommande que, sauf situation particulière, les appels d'offre

soient faits sur l'entier des prestations dès le démarrage des études, en conformité bien entendu avec la loi sur les marchés publics. Il est alors possible de faire des adjudications par tranches en fonction des crédits libérés, tout en conservant la même équipe de projet. Les frais liés au réseau souterrain seront financés par le SEY qui bénéficie de cinq millions par année pour le renouvellement de ses réseaux.

Il manque 1,5 million au plan de financement. Une solution serait de prendre dans le budget mobilité et jouer également sur d'autres projets.

Sous réserve du résultat de l'enquête publique, prévue au début 2023, le projet pourrait démarrer en 2024 et la mise en service, fin 2025.

VŒUX :

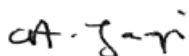
1. La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'alimenter à terme, la totalité du quartier en chauffage à distance, en anticipant et installant une canalisation d'alimentation principale.
2. La commission souhaite que la Municipalité tienne compte de l'augmentation des voitures électriques dans le dimensionnement du nouveau réseau électrique et prévoie des bornes de recharge le long de la rue.
3. La commission souhaite que la Municipalité entame rapidement les négociations avec le CPNV en vue d'élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité.
4. La commission souhaite que l'avis de la population et des associations soient largement pris en compte.

Conclusions

Nous rappelons que la commission se prononce sur la pertinence du projet, cohérent avec les planifications et non sur le projet définitif qui fera l'objet d'un autre préavis.

C'est donc à large majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Claude-Anne Jaquier, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 24 mai 2022